



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-39) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION
REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN
Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme
VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme
COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M.
LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE,
M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M.
BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme
ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme
LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à
M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190626-lmc1H6353H1-DE
Date de réception en Préfecture : 01/07/2019
Date de Publication : 01/07/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 avril 2012 relative à l'approbation de la convention Ville d'art et d'histoire signée avec le ministère de la Culture, fixant les objectifs du label Ville d'art et d'histoire, et notamment ce qui relève de la participation financière de l'Etat ;

Considérant la mise en place d'actions de valorisation du patrimoine local dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et l'attribution de subventions au titre du label par la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Considérant que le plan d'actions de la Ville correspond aux critères définis dans la convention cadre ;

Considérant les conditions d'attribution de subvention établis par la convention-cadre et la définition des projets éligibles;

Après avis de la commission Culture et Tourisme du 19 juin 2019,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2019 et à signer tous les documents afférant à cette demande.

ARTICLE II : Dit que la recette sera imputée aux chapitre et article correspondants du budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé